

La conception de la nation arabe dans deux documents du Parti Baas syrien

PETER ÁKOS FERWAGNER
(*Université de Szeged*)

Pendant la Guerre froide, le Parti Baas fut l'une des plus importantes forces politiques dans les pays arabes modernisant et républicains. Non seulement à cause de son avènement au pouvoir en Syrie et en Irak aux années 1960, mais aussi par sa conception consommée et mure de la nation arabe formulée à la fin des années 1940. Il semble que cette conception ne s'est pas modifiée beaucoup lors des décennies suivantes qui peut être démontré par deux documents non négligeables. Le premier c'est la Constitution du Parti de la résurrection arabe et socialiste adoptée en 1947 par le premier congrès du Baas. Le deuxième c'est le « système intérieur » du parti adopté après les amendements du 13^{ème} congrès de la Direction nationale du parti en 1980. Tous les deux documents affirment des principes de base et posent des fondements théoriques mais le deuxième s'occupe avant tout des question d'organisation et de structure intérieure. A cette époque-là, justement en 1980, un auteur hongrois pouvait écrire sur le parti que son influence s'étendait à tout le monde arabe et il était le seul groupement politique arabe ayant une « idéologie globale »¹. Certainement il n'a pas connu encore les forces islamistes...

La naissance du Parti Baas

Après l'indépendance de 1946 de la Syrie, la vie politique fut très compliquée et surtout très agitée dans ce pays du Proche-Orient : les régimes politiques ne se sont succédés que pour être renversés les uns après les autres. Et pourtant dans ce bouleversement perplexe le parti Baas, quelquefois dans l'ombre, représentait une constante réelle. Fondé par un chrétien grec-orthodoxe (Michel Aflak) et un sunnite (Salah Bitar), ce mouvement s'est proclamé parti de masse dès le début. Le Baas

¹ Imre Keresztes Nagy, « Az Arab Újjászületés Szocialista Pártja » [Le Parti socialiste de la résurrection arabe], in Antal Steinbach - Livia Kopácsy (dir.), *Politikai pártok és mozgalmak a fejlődő országokban* [Partis politiques et mouvements dans les pays en voie de développement], Budapest, Tudományos Szocializmus Információs és Továbbképzési Intézet, 1980, pp. 199-224.

(« renaissance », « résurrection ») était à la fois socialiste et nationaliste arabe, mais aussi laïc et attaché à l'islam. Le père spirituel de cette tendance fut Zaki Arsouzi, un Alaouite né dans une famille de classe moyenne à Lattaquieh et vécu à Alexandrette qui, après des études à la Sorbonne, est devenu un ardeur nationaliste arabe. C'était lui qui a fondé le minuscule parti Baas arabe en 1940 comme moyen de la lutte pour la souveraineté et l'indépendance des Arabes. Comme Xavier Baron dit, « Arsouzi lance alors des idées essentielles qui seront reprises et développées plus tard par la Baas : les Arabes forment une nation avec ses valeurs et sa culture propres ; la renaissance de la nation arabe est possible en accordant une grande attention à la langue arabe autour de laquelle s'est façonné le génie arabe »². Plus tard, relegué à l'arrière-plan et blessé dans son amour-propre, Arsouzi aurait déclaré au sujet du fondateur du Baas : « Aflak a volé mes idées et les a développées avec médiocrité »³.

Dès 1942, un autre groupuscule nationaliste a surgi au Damas, le Mouvement de la réanimation arabe rebaptisé en 1943 au Parti de la résurrection arabe (Baas). Les animateurs étaient Aflak et Bitar qui, eux aussi, font leurs études à Paris au début des années 1930. Selon Louise Plun « baignant dans un cadre intellectuel stimulant, les deux étudiants s'intéressent aux nouvelles idées de penseurs tels que Georges Sorel, Nietzsche, Bergson, et leur éducation les rend également perméables aux idées marxistes⁴ ». Du point de vue politique, cette époque parisienne fut véritablement déterminante :

« C'est à Paris que nous avons pleinement pris conscience de notre arabisme. Nous étions en contact permanent avec d'autres étudiants arabes, en particulier d'Afrique du Nord. Cela nous a naturellement conduit à discuter des luttes de libération nationale, mais aussi de la liberté et du socialisme.⁵ »

Les fondateurs du Baas étaient des fidèles actifs des idées socialistes, mais dans leur pensée l'arabisme devançait toujours le socialisme puisque le socialisme ne pouvait être qu'un moyen à acquérir les buts nationalistes les plus importants des peuples arabes : l'unité et la souveraineté. De la priorité de l'unité Aflak écrit en 1943 :

² Xavier Baron, *Aux origines du drame syrien 1918-2013*, Paris, Tallandier, 2013, pp. 111-112.

³ Jean-Pierre Viennot, « Le parti Baas et la tentation du pouvoir en Syrie et en Irak », *Le Monde diplomatique*, novembre 1975, p. 20.

⁴ Louise Plun, « Michel Aflak et Salah al-Bitar : idéologues et fondateurs du Parti Ba'ath », *Les clés du Moyen-Orient*, le 16 février 2015. <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Michel-Aflak-et-Salah-al-Bitar.html>, consulté le 22 septembre 2016.

⁵ Salaheddin Bitar, « The Rise and Decline of the Baath », *Middle East International*, juin 1971. Cité par Baron, *Aux origines du drame syrien... op. cit.*, p. 112.

« Chacun des objectifs du Ba' th, tels que nous les avons résumés dans « Liberté, Socialisme et Unité », sont fondamentalement d'une importance égale. Ils ne sauraient être isolés et l'exécution d'aucun entre eux ne devrait être différée. Mais un autre aspect de la question s'impose d'évidence : l'unité constitue en elle-même une priorité⁶. »

Selon eux les problèmes de la Syrie viennent non seulement du système mandataire et de la colonisation française, mais aussi du retard de la société syrienne. Ils étaient plus vigoureux que l'intellectuel Arsouzi et, pendant la Seconde Guerre mondiale, ils ont préparé l'action ouverte de leur mouvement. Après le départ des Français, en 1946, le journal du parti intitulé *al-Baas*, dont le directeur politique est Aflaq, pouvait faire son apparition et l'année suivante on a tenu le premier congrès du mouvement à Damas en présence de 250 délégués. Dans son discours inaugural Aflak définit ainsi les trois facteurs motivant la naissance du Baas :

- « 1 - Nous étions convaincus que la Nation avait besoin d'un bouleversement.
- 2 - Nous avons senti que le moment était venu de déclencher ce bouleversement, cette transformation.
- 3 - Nous étions convaincus que la nouvelle génération serait l'instrument du bouleversement⁷. »

C'est ici qu'on a adopté la Constitution du Baas et sa structure à deux niveaux comportant un commandement « national » (pour l'ensemble de la nation arabe), et des commandements régionaux correspondant à chacun des pays arabes où le Baas s'implanterait avec plus ou moins de succès (Syrie, Irak, Transjordanie, Liban, Arabie saoudite, Yémen). D'après le communiqué paru dans le journal *al-Baas*, « les Congrégésistes discutèrent des différents articles de cette Constitution, de manière scientifique et dans une atmosphère enthousiaste. Durant les dernières séances, les Congrégésistes établirent définitivement la Constitution du Parti et l'adoptèrent⁸. »

⁶ Michel Aflak, « La nature révolutionnaire de l'unité arabe », cité par « L'unité » Michel Aflak / Stéphane Parédé. <http://lanationarabe.over-blog.com/article-l-unite-michel-aflak-stephane-parede-107746644.html>, consulté le 22 septembre 2016.

⁷ « Discours inaugural de Michel Aflak », cité par Kassim Sallam, *Le Ba' th et la Patrie Arabe*, Paris, Éditions du Monde Arabe, 1982, p. 340. L'auteur est né en 1942 au Yémen, en 1970 il est devenu le membre du Commandement national du parti en Irak.

⁸ « Communiqué des résolutions du premier Congrès du Ba' th arabe ». *Ibid.*, p 344.

La Constitution

Ce document fondamental contient trois grands « principes », des « principes généraux » rangés en 13 articles et le programme de la politique intérieure, extérieure, économique et sociale du parti⁹. Dans la vision des chefs exprimée aux années 1970, la Constitution, avec ses « mots précis et expressifs », reflète « les ambitions des masses arabes et leurs espoirs d'établir un État unifié arabe et socialiste ». Elle constitue une « munition intellectuelle qui est enrichie par la pratique révolutionnaire et par la lutte constante des masses » pour l'unité, la liberté et le socialisme de la nation arabe¹⁰.

Le « premier principe » affirme *expressis verbis* l'unité de la nation arabe : « Les Arabes forment une seule nation ». Par conséquent, le pays des Arabes « forment une unité politique et économique indivisible ». La deuxième conséquence c'est l'unité culturelle des Arabes, car les différences existantes entre eux sont négligeables. Troisièmement, « la patrie arabe appartient aux Arabes », c'est-à-dire ils ont le droit de disposer de leurs affaires.

Le « deuxième principe » développe la thèse de la personnalité de la nation arabe. Ainsi, les Arabes ont des qualités particulières, ils sont dynamiques, ils possèdent un esprit d'invention, ils sont capables à se renouveler et à renaître. Pour le développement de ces capacités il est indispensable la liberté individuelle, donc « la liberté de parole, de réunion, de croyance est sacrée ». Il est important également qu'on donne des chances égales aux citoyens.

Selon le « troisième principe », la mission de la nation arabe est à « renouveler les valeurs humains » et à « augmenter la cohésion et la coopération entre les nations ». C'est pourquoi la colonisation constitue un acte criminel contre laquelle les arabes doivent lutter par tous les moyens, en collaborant simultanément avec les autres peuples « dans le but de fonder des régimes justes ».

Les 13 articles des « principes généraux » sont le résumé du nationalisme arabe de l'époque. Ainsi le Parti Baas est un « parti arabe globale » et « national » dont le siège se trouve à Damas (article 1, 2). Le nationalisme est une « vérité vivante et éternelle » et l'idée nationale « consiste en la volonté du peuple arabe de se libérer, de s'unifier ». Le socialisme est important au fur et à mesure qu'il est un système « idéal » permettant aux Arabes de « réaliser leurs possibilités et d'épanouir leur

⁹ Pour consulter la version française : *Constitution du Parti Baas arabe socialiste approuvée par le premier congrès du parti en 1947*.

<http://europeunitairedemocratesocialiste.over-blog.com/article-constitution-du-72334464.html>, transféré le 26 septembre 2016.

¹⁰ The Ba'ath Arab Socialist Party, National Leadership, *The Constitution of the Ba'ath Arab Socialist Party Approved by the First Congress of the Party in 1947. The Internal System After the Amendments Approved in the 13th Congress of the National Leadership of the Party in 1980*, Damascus, 1982, p. 5.

génie » (article 4). Le parti proclame l'idée de la souveraineté populaire, conséquemment il s'appuie sur le peuple dans son action (article 5). Le Baas croit que ses objectifs (la renaissance arabe et l'établissement du socialisme) ne peuvent être réalisés que par la révolution, donc il lutte contre la colonisation et la corruption et pour la réunion de « tous les Arabes en un seul État indépendant » (article 6). Cet État, la « Patrie Arabe » s'étend entre les montagnes du Taurus, le Golf, l'océan Indien, le Sahara, l'Atlantique et la Méditerranée¹¹, il va sans dire que sa langue officielle est l'arabe et son drapeau est celui de la Révolution arabe de 1916 (article 7, 8, 9). L'Arabe est celui qui « utilise essentiellement » la langue arabe et qui a « le sentiment d'appartenir à la Nation arabe » (article 10). Il est remarquable que les femmes jouissent tous les droits du citoyen et qu'il faut garantir l'égalité des chances dans tous les domaines de l'enseignement et de l'économie (article 12, 13).

Le programme intérieur du Baas parle d'un régime parlementaire constitutionnel et décentralisé, de l'égalité devant la loi, de l'expression libre de la volonté, d'une autorité judiciaire indépendante. La politique extérieure s'inspirant de l'intérêt national arabe vise à réaliser un monde libre et sûr, dégagé du colonialisme. Pourquoi faut-il se dégager du colonialisme ? Parce que dans la conception théorique du Parti Baas, le colonialisme européen fut de tous les conquérants antérieurs (p. ex. les Mongols, les Ottomans) le plus dangereux, car il parvint à créer à l'intérieur de la Patrie Arabe des entités politiques différentes et antagonistes qui constituaient une négation de l'idée même de nation. Selon les théoriciens nationalistes panarabes le colonialisme voulait établir au début du 20^e siècle dans la région arabe une situation chaotique et fragmentée pour mieux contrôler les peuples arabes. Mais en dépit de cela,

« le sentiment national arabe ne faiblit jamais. Bien mieux, il se manifesta souvent de manière éclatante, avec succès, à travers des luttes menées contre l'exploitation et la servitude. Le peuple exprimait ainsi son espoir dans l'unité, son sentiment que l'unité arabe devait prendre corps. Le désir populaire de l'unité n'était pas passager. En fait, il trouve son origine profonde dans des facteurs réels d'unification¹². »

Concernant l'économie, le parti considère que la répartition des fortunes est « injuste » ce qui est à changer. L'exploitation de l'autre est interdit, la propriété collective (étatique) est souhaitable notamment quant aux grandes ressources natu-

¹¹ Dès 1934, un groupe syro-libanais composé de nationalistes arabes (parmi eux Aflaq et Bitar) a défini déjà les limites géographiques et physiques dans lesquelles la nation arabe est censée prospérer. La Constitution reprend ces mêmes délimitations. Plun, « Michel Aflaq et Salah al-Bitar... », *op. cit.*

¹² Ces facteurs sont l'origine (*al-asl*), l'unité de la langue, l'histoire, la Patrie et la terre, la religion, les coutumes et l'héritage culturel, la lutte commune et l'unité de destin. Sallam, *Le Ba'ath et la Patrie Arabe*, *op. cit.*, p. 50.

relles et aux grands moyens de production. L'étendue de la propriété foncière est déterminée par la capacité du propriétaire. Les ouvriers doivent participer à la gestion de leur usine dont les bénéfices sont à distribuer entre eux selon un quota fixé par l'État. L'usure est inderdite. Le système bancaire est tout à fait simplifié : il n'existe qu'une seule banque gouvernementale qui émet la monnaie officielle. Le commerce est soumis au contrôle total de l'État et l'industrialisation des pays arabes suivent leurs possibilités.

La politique sociale contient le « devoir national » du mariage, la protection de la famille qui est « la cellule fondamentale de la Nation », la défense des enfants en tant que « dépôt » de la nation, la tâche de l'État à financer la santé publique et l'assistance médicale. Néanmoins, le travail est « obligatoire » et l'État doit assurer un travail à chaque citoyen, en même temps encourage l'établissement des syndicats indépendants défendant les droits des travailleurs. Le Baas s'efforce à créer une culture commune et nationale à la patrie arabe qui est « libre, progressiste, universelle, profonde et humaniste ». L'État garantit les libertés humaines (d'opinion, de penser, du culte, d'expression). « Le travail intellectuel est le plus sacré de tous les genres de travail et il est du devoir de l'État de protéger les intellectuels et les savants, et de les encourager » (section 3, article 41). Il faut éliminer toutes les différenciation de classe pour que les citoyens vivent sous un régime social juste.

La politique éducative vise à créer une « nouvelle génération arabe » qui croie dans l'unité de sa nation et l'éternité de sa mission. C'est pourquoi l'enseignement n'incombe qu'à l'État. Cet enseignement est gratuit dans toutes ses étapes et « obligatoire dans ses étapes primaires et secondaires ».

En somme, la doctrine du Baas repose sur deux piliers : la constitution d'une nation arabe unifiée du Maroc à l'Irak, et la construction d'un socialisme antimarxiste fondé sur l'individu. L'unité arabe est au centre de la doctrine et prime sur tout autre objectif. Selon Aflak, les peuples arabes forment une seule nation aspirant à constituer un État et à jouer un rôle spécial dans le monde. De sensibilité laïque, il admet cependant le rôle que l'islam a joué dans l'arabisme. Le Baas se prononce, du moins dans les années 50, en faveur d'une démocratie pluraliste et d'élections libres.

Les amendements approuvés en 1980

L'autre document né en 1980, dans des circonstances tout à fait différentes, sauvegarde les principes fondamentaux, mais porte l'accent sur d'autres points. Le Baas est toujours un parti national qui prêche l'unité des Arabes et croit que le nationalisme est une réalité vivante et immortelle s'opposant au colonialisme, à l'impérialisme, au sionisme (un élément nouvel vis-à-vis à la Constitution qui ne

dit rien du problème de Palestine) et à la réaction¹³. Le socialisme est encore le système le plus idéal qui permet au peuple arabe de matérialiser son potentiel et garantit le développement constant de la nation arabe. Le parti reste un parti révolutionnaire parce que la révolution est la route unique à réaliser les grands objectifs nationaux dans l'unité arabe.

Néanmoins, l'accent se pose maintenant sur les questions d'organisation du mouvement, car c'est une condition nécessaire pour la lutte continue. Ainsi, la structure organisationnelle du Baas repose sur trois bases : la construction nationale globale, l'affiliation aux classes populaires et aux groupes des masses laborieuses, la démocratie centrale. Il est à noter que ces principes ont été discutés aux réunions antérieures par exemple au sixième congrès du Parti tenu en octobre 1963 au Damas¹⁴ où l'influence des responsables irakiens de l'aile gauche devait être si importante, et au dixième congrès tenu en mars 1970 à Bagdad¹⁵.

La construction nationale signifie le fait fondamental de l'existence nationale du parti qui émane de sa théorie militante intégrale, c'est-à-dire de la confession de l'unité arabe. Par conséquent, toutes les activités régionales ou isolationnistes sont étrangères de l'esprit révolutionnaire de l'organisation qui, dans le cas contraire, perdrait tout son révolutionnarisme. Étant donné que le parti est une organisation nationale, il élimine les vestiges régionaux et territoriaux accumulés dans les Arabes comme la conséquence de la longue histoire de la patrie arabe¹⁶. Cela veut dire aussi que le Baas ne s'occupe de la politique régionale que dans la perspective de le suprême intérêt national arabe, c'est pourquoi sa structure organisationnelle est nationale et globale qui englobe tous les travailleurs arabes.

Le document affirme que la structure sociale du parti avait une influence effective et importante sur la formation de son organisation révolutionnaire. Le Baas s'engage aux intérêts les plus larges des masses arabes, et « délimite l'identité de la lutte entre les classes populaires et les classes exploiteuses, réactionnaires, bourgeoises et féodales ». Il faut que ce facteur se représente impérativement dans sa construction organisationnelle, car le parti est considéré comme révolutionnaire qui embrasse les ouvriers, les paysans, les artisans, les étudiants, les intellectuels militaires et révolutionnaires.

Le principe de la démocratie centrale vient de deux conceptions fondamentales, de la liberté et du révolutionnarisme. Selon le document la démocratie garantit la liberté des membres du parti et permet à eux l'exercice du droit de discuter et d'exprimer leurs opinions, de faire des propositions et de critiquer les dirigeants. En ce

¹³ The Ba'ath Arab Socialist Party, National Leadership, *The Constitution of the Ba'ath Arab Socialist Party... op. cit.*, pp 29-30.

¹⁴ « Le sixième congrès du Parti Ba'ath arabe socialiste ». Sallam, *Le Ba'ath et la Patrie Arabe*, op. cit., pp. 369-385.

¹⁵ « Déclaration politique du dixième congrès national ». *Ibid.*, pp. 415-429.

¹⁶ The Ba'ath Arab Socialist Party, National Leadership, *The Constitution of the Ba'ath Arab Socialist Party... op. cit.*, p. 32.

qui concerne le centralisme, il est exigé par l'unité nationale organisationnelle et intellectuelle du parti. Par le renforcement de l'autorité centrale du mouvement, la construction du parti devient plus faible, l'exécution de la stratégie et des résolutions est plus effective. À ce point-là, la chose la plus importante c'est l'harmonie et l'équilibre entre les deux conceptions de la démocratie et de la centralisation de manière à ce que l'une ne domine pas l'autre. Que le centralisme ne se transforme en oppression qui supprime la liberté d'expression et de discussion et que, en même temps, la démocratie ne tourne en chaos et en anarchie théorique aux dépens de l'unité du parti et du prestige de sa direction élue.

Sur cette conception Aflaq avait déjà dit aux années 1940 :

« Pour que le Parti soit à même d'assumer le pouvoir, il faut tout d'abord qu'il soit maître de lui-même et qu'il connaisse sa voie. Il faut ensuite qu'il forme un tout cohérent et transparent, autrement dit, qu'il ait une direction unique, un seul objectif et une même logique, et que les rapports entre la base et le commandement reflètent une totale et profonde harmonie. Il faut enfin, que la base soit au courant de l'action des dirigeants dans tous ses détails, y compris dans ses motivations et ses justifications, et que les dirigeants connaissent la volonté et l'opinion de la base, qui doit être influente, efficace et soutenue par le militantisme.¹⁷ »

Afin d'assurer l'observation de la démocratie centrale, on a fixé sept bases d'organisation : la participation des membres aux élections des corps directeurs du parti ; l'élection de la direction se fait de la base ; la responsabilité de la direction devant les assises du parti ; dans toutes les réunions, la majorité des opinions forme la base de la décision, et tous les membres doivent adopter cette opinion et la défendre en dehors de l'organisation ; la majorité respecte l'opinion de la minorité, c'est-à-dire on ne peut attaquer personne à cause de son opinion ; engagement envers les décisions du parti, les autorités inférieures doivent obéir aux décisions des autorités supérieures ; la possibilité de la critique et de l'autocritique¹⁸.

Puis le document détaille en 11 chapitres et en 92 articles le règlement de fonction intérieur du parti Baas.

¹⁷ Michel Aflaq, « Le parti révolutionnaire, reflet de l'avenir de la nation », cité par Clément Steuer, *Sayyid Qutb et Michel 'Aflaq : Deux idéologues rivaux de la révolte arabe*. Thèse de DEA, Université de Lyon 2, 2003, p. 204.

¹⁸ The Ba'ath Arab Socialist Party, National Leadership, *The Constitution of the Ba'ath Arab Socialist Party... op. cit.*, pp. 37-38.

Conclusion

Il s'agit de deux documents fondamentaux, en même temps différents. Le premier vise à jeter les bases des principes théoriques, finalement l'idéologie politique du parti qui, en gros, restent constants pendant notre époque. Néanmoins, de temps en temps certains événements ont modifié légèrement ces principes. Par exemple en 1966, les notions modérées contenues dans la Constitution de 1947 étaient balayées par les dirigeants de l'aile dure du parti arrivée au pouvoir après un coup d'État militaire et remplacées par des éléments plus radicaux. Au milieu des années 1960, après l'arrivée au pouvoir en Syrie et en Irak, le Parti pouvait prouver sa capacité de s'intégrer à la lutte des masses arabes et notamment de conduire cette lutte avec succès. En ce qui concerne l'idéologie il est à remarquer qu'en 1970, le dixième congrès a déjà distingué « la stratégie historique à long terme du parti, qui est la construction de la société arabe socialiste et démocratique unifiée c'est-à-dire la réalisation des objectifs d'unité, de liberté et de socialisme, et les stratégies propres aux étapes historiques »¹⁹.

Le deuxième document vise plutôt à transplanter ces principes de base à la structure organisationnelle du parti, il essaie de traduire les grandes idées comme « unité », « liberté », « socialisme » aux dispositions structurelles. Cette transplantation, cette conversion de l'idéologie au simple règlement organisationnel reflète peut-être l'époque : en 1970, le « mouvement d'aménagement » de Hafez Assad qui marque un tournant dans l'histoire de la Syrie, coupe la période politiquement très troublée et stabilise la vie publique. C'est le pragmatisme du président de la République qui domine les décennies après 1970 ce qui correspond parfaitement à l'éloignement des idéologies.

¹⁹ « Déclaration politique du dixième congrès national », *op. cit.*, p. 417.